

AUTOFIX[®]
LA COUVERTURE 100% AUTOMATIQUE

JE SÉCURISE

ET JE ME LA COULE DOUCE ...



Découvrez notre vidéo
de présentation de l'Autofix
et du Cover Control



*Autofix 2.0[®] : la couverture automatique 100 % automatisée.
La sécurité sans effort et l'esthétisme parfait !*



- **Révolutionnaire**, la couverture se verrouille et déverrouille sans action manuelle.
- **Économique** : Autofix 2.0 utilise l'énergie magnétique, aucun apport électrique n'est nécessaire.
- **Invisible** : les récepteurs sont placés derrière le revêtement.
- **Design** : intégration parfaite des modules dans l'épaisseur d'une lame, coloris assorti au tablier.
- Installation possible en construction comme en rénovation sur les couvertures automatiques immergées APF.
- Mise en sécurité de votre piscine conformément à la norme NF P 90-308.



Sans Autofix, verrouillage manuel des pontets de sécurité



Avec Autofix, verrouillage 100 % automatique, sans effort

INNOVATION APF

APF CONNECT COVER CONTROL

Piloter votre couverture automatique avec votre smartphone grâce au module Cover Control.

- Synchronisation intuitive via réseau **bluetooth**.
- Conforme à la norme NF P 90-308.
- Appairage de plusieurs smartphones ou tablettes possible.
- Code de sécurité demandé.
- Application gratuite disponible pour Apple et Android.



ACCESSOIRE APF

PROTECT ONE 2.0

Garder votre couverture automatique propre pendant la saison d'hivernage.

- **Rapide et facile** à installer.
- **Pratique** : protège le tablier de la pollution extérieure et maintient la limpidité de l'eau.
- **Maintien** : les sandows assurent une excellente tenue de la couverture.
- **Esthétique** : Protect One 2.0 s'accroche directement sur le tablier sans abîmer la plage.
- **Utilisation non compatible avec les lames polycarbonate et PVC solaires.**



RECOMMANDATIONS

- Nous recommandons **l'installation d'un trop plein et d'un niveau d'eau automatique** pour éviter un blocage, des frottements ou une déformation des lames par excès ou manque d'eau. Nous considérons que le niveau d'eau du bassin se situe entre - 10 et - 15 cm en dessous de l'arase.
- **Prévoyez impérativement un refoulement** dans l'escalier ou dans la plage s'il y a moins de 30 cm d'eau sous le tablier. **L'installation d'un système d'évacuation des charges d'origine électrostatique est obligatoire.**
- **Hivernage** : il est interdit de laisser le tablier enroulé sur l'axe. Nous conseillons la pose d'une bâche de protection pour le tablier afin que les impuretés extérieures ne se déposent pas sur les lames. Le niveau d'eau doit être contrôlé régulièrement.
- L'installation d'une couverture automatique sur des piscines à débordement ou avec escalier détachable sur la longueur n'est pas conforme à la norme NF P 90-308.

44, av. Roger Salengro 13890 Mouriès - Tél. 04 90 47 56 92 - contact@buleo.fr

La présente facture est soumise à nos conditions générales de vente visibles sur www.buleo.fr, à la clause pénale, aux intérêts de retard et à la clause de réserve de propriété. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€. Pénalités de retard = 2% par mois prorata temporis.

SARL au capital de 50.000 € - N° SIRET 423 775 741 00014 - Code APE 4752A - N° TVA Intracom. FR33423775741 - RCS

www.buleo.fr

Chez Buléo, les avis clients sont contrôlés & certifiés!



lire les avis sur buleo.fr

